

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Avis de prolongation d'enquête publique
sur une demande d'autorisation environnementale
présentée par la **Société SEPALUMIC INDUSTRIES**,
dont le siège social est situé rue Marie Curie à GENLIS (21110)

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral n° 201 du 26 février 2021, l'enquête publique relative au projet d'agrandissement du site de la Société SEPALUMIC INDUSTRIES, est prolongée jusqu'au vendredi 21 mai 2021 à 17h30.

Durant la période de prolongation les modalités d'organisation de l'enquête prévues à l'arrêté préfectoral n° 201 du 26 février 2021 continuent d'être appliquées, notamment concernant le lieu d'enquête où peut être consulté le dossier d'enquête comprenant une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire.

En complément des permanences mentionnées à l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 201 du 26 février 2021, monsieur Christian Roche, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public le vendredi 21 mai de 14h30 à 17h30 en mairie de Genlis.

LE PREFET

SIGNE

Fabien SUDRY

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique

Société SEPALUMIC INDUSTRIES
Rue Marie Curie – 21110 GENLIS

Demande d'autorisation environnementale d'exploiter
une nouvelle unité d'extrusion d'aluminium
– Zone Industrielle du Layer à GENLIS (21110) –

Par arrêté préfectoral N° 201 du 26 février 2021 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société SEPALUMIC INDUSTRIES dont le siège social est situé rue Marie Curie à GENLIS (21110), en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or l'autorisation d'exploiter une nouvelle unité d'extrusion d'aluminium dans le cadre d'un projet d'agrandissement du site situé Zone Industrielle du Layer à GENLIS (21110).

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera du mardi 13 avril 2021 à 09h00 au lundi 17 mai 2021 à 17h30 en mairie de Genlis, 18 avenue général de Gaulle.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Monsieur Thomas GIMARET
Société SEPALUMIC INDUSTRIES
Directeur d'Exploitation
tél.: 03.80.48.44.95
mail : tgimaret@sepalumic.com

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire seront déposées en mairie de Genlis (21110) – 18 avenue général de Gaulle – où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

du lundi au jeudi	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
le vendredi	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au lundi 17 mai 2021 à 17h30, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2374>

- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur un poste informatique en mairie de Genlis (21110) (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

• Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Genlis (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au lundi 17 mai 2021 se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2374>

- Les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de Genlis (21110) – 18 avenue général de Gaulle – à l'attention de M. Christian ROCHE, commissaire enquêteur désigné, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le lundi 17 mai 2021 jusqu'à 17h30.

M. Christian ROCHE, *commissaire enquêteur désigné*, se tiendra à la disposition du public aux jours, heures et lieu précisés ci-dessous - dans le respect des consignes sanitaires mises en place -

Mairie de Genlis (21110)

– 18 Avenue Général-de-Gaulle – *salle de la Norge* –

Mardi 13 avril 2021	de 9h00 à 12h00
Samedi 24 avril 2021	de 9h00 à 12h00
Lundi 26 avril 2021	de 14h30 à 17h30
Mardi 4 mai 2021	de 14h30 à 17h30
Mardi 11 mai 2021	de 9h00 à 12h00
Lundi 17 mai 2021	de 14h30 à 17h30

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être sans délai tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture :

- <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/2374>

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

SIGNE

Christophe MAROT